

Mardi 12 décembre 2018

De voie ferrée à Voie Verte : un projet majeur pour le Trait, Yainville et Duclair

Dans le cadre de sa politique de mobilité et environnementale, la Métropole Rouen Normandie favorise l'usage du vélo sur le territoire en lien avec les communes dans le cadre des réflexions menées plus largement sur l'aménagement de l'espace public. Elle continue la mise en œuvre de son schéma directeur des aménagements cyclables. Et afin d'augmenter la part modale des déplacements à vélo, elle continue les aménagements des pistes cyclables visant à compléter le réseau cyclable métropolitain. Grand projet de la Métropole pour le développement des modes doux, le projet de voie verte entre Le Trait et Duclair offrira un aménagement sur 10 km réservé aux cyclistes, piétons et accessible aux personnes à mobilité réduite et constitue un élément important de la dynamique touristique qui anime la boucle de Jumièges.



Un projet majeur du territoire Austreberthe-Cailly

L'ancienne voie ferrée, qui fait l'objet d'un transfert de gestion de la SNCF à la Métropole, s'étendra sur plus de 10 km en traversant Le Trait, Yainville et Duclair. Dans le cadre des projets du territoire, sera étudiée la prolongation de la voie verte vers la vallée de l'Austreberthe vers Villers-Écales.

Au niveau local, à Duclair mais aussi au Trait, cet aménagement constituera une véritable armature pour les modes doux en reliant de nombreux équipements, notamment deux établissements scolaires desservis depuis la voie verte, et en assurant des liaisons inter-quartiers. La sécurisation de la traversée piétonne et cyclable RD982 à Yainville permettra également à la commune d'être connectée à la voie verte.

Cet aménagement constitue un projet s'inscrivant dans la dynamique touristique de la boucle de Jumièges en proposant un équipement sportif, de loisirs et de promenade qui prend part sur une section de l'itinéraire national de la Seine à Vélo.



Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Selon le code de la route, la voie verte est une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non-motorisés, des piétons et des cavaliers.

Elle possède des caractéristiques techniques définies par un cahier des charges national :

- Largeur de 3 à 5m
- Déclivité maximale de l'ordre de 3 %
- Très haut niveau de sécurité, notamment aux intersections avec le réseau routier - Un revêtement adapté aux différents usagers, utilisable toute l'année de type enrobé noir
- Un traitement paysager adapté au site

Le patrimoine ferroviaire valorisé

Neutralisée techniquement en 1996 cette voie de chemin de fer a été exploitée pendant plus de 100 ans pour le transport de voyageurs et de fret, imprégnant le territoire de son empreinte. Le projet d'aménagement de la Métropole a pour objectif de conserver des éléments du patrimoine ferroviaire, ainsi que l'ambiance industrielle du site.

Perspective urbaine au Trait



Franchissement de la RD 982 - Le Trait



Les aménagements de la voie verte, viseront à sublimer la nature et les paysages variés qui défilent le long des 10 km. Des arbres et arbustes viendront compléter les espèces végétales déjà présentes le long du chemin.

Les revêtements (enrobé noir, béton balayé, résine) seront utilisés pour marquer les différentes circulations et traversées. Des potelets et barrières pivotantes en bois seront positionnés pour marquer les accès aux anciens passages à niveaux.

Par endroit, du mobilier (tables, bancs...) ainsi que de la signalétique et du balisage, permettront de rendre la promenade agréable et sécurisée.

Calendrier du projet

Octobre 2016 : SNCF Réseau a engagé en les premières démarches relatives à la fermeture de la section de ligne concernée par le projet de voie verte, condition préalable à la réalisation de cet aménagement.

2017 - 2018 : réalisation des études de maîtrise d'œuvre, déroulement des procédures réglementaires et environnementales

Octobre 2017 : réunion publique d'information destinée aux riverains immédiats de la voie ferrée au Trait

Février 2018 : réunions publiques à Duclair (le 19/02, salle Marcel Vot, allée de Basse-Saxe et Yainville (le 22/02, foyer municipal JL Claudet, rue de la République)

Avril 2018 : seconde réunion publique au Trait

Juin 2018 : consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de la voie verte

Automne 2018 : dépose des rails et traverses par la SNCF

Janvier 2019 : démarrage des travaux - durée envisagée 10 mois

Septembre 2019 : mise en service de la voie verte

Financement du projet

Les municipalités concernées par le projet ont été consultées dès l'origine du projet qui sera porté financièrement par la Région Normandie, le Département de la Seine-Maritime et la Métropole Rouen Normandie. Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine et SNCF Réseau ont également été associés dans la conduite du projet reconnu d'intérêt métropolitain en octobre 2012. La Métropole l'a également inscrit dans le Schéma Directeur Métropolitain des Aménagements Cyclables figurant dans le Plan de Déplacements Urbains approuvé en décembre 2014.

Le coût du projet est estimé à 3 millions d'euros TTC.

Contact Presse

Marion FALOURD
Attachée de presse Métropole Rouen Normandie
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54